



Zudausques. Des agriculteurs en colère sur fond de PAC 2023.



Jean-Pierre Clipet, président FDSEA audomarois.

Les agriculteurs manifestent à Zudausques pour adresser un avertissement à l'État

Ils attendent des nouvelles de leur ministre l'année prochaine. Mais une soixantaine d'agriculteurs de l'Audomarois ont préféré se réunir hier une fois avant pour marquer le coup et faire part de leurs craintes et déléçées au sous-préfet de l'arrondissement.

PAR ANTHONY BERTELOOT
PHOTOS JOHAN BEN AZZOUZ
saintomer@lavoxidunord.fr

ZUDAUSQUES.

Une nouvelle étape dans la réforme de la PAC (politique agricole commune) 2023 sera marquée par des annonces du ministre de l'Agriculture la semaine prochaine. C'est dans cet esprit que les agriculteurs audomarois, comme en région, ont souhaité rencontrer le sous-préfet, Guillaume Thirard. Les bruits qui ont fuité du ministère ces derniers jours ne leur inspirent pas confiance.

Rencontré à Zudausques, dans l'enceinte du silo d'Unéal, où une trentaine de tracteurs ont convergé vers 11 heures, soit une soixantaine d'agriculteurs. « Vu le contexte sanitaire, on ne voulait pas aller manifester en ville, a expliqué en préambule Jean-Pierre Clipet, président de la FDSEA locale. Et on a beaucoup de travail dans les



Le sous-préfet Guillaume Thirard (à droite) venu entendre la colère des agriculteurs à Zudausques.

champs. »

Les agriculteurs sont chagrinés par la finalisation de la future PAC : « La souveraineté alimentaire française, le maintien de l'élevage sur les territoires, la transition éco-écologique... » Eux constatent que l'État français leur a chargé la mule plus qu'il ne faut : « Nous déplorons l'éco-régime, censé accompagner la transition agroécologique et être accessible à tous, sans distinction de modèles. » Pour eux, les prochaines mesures les pousseront « à laisser une partie de nos aides pour conforter le bio et la conversion. » Jean-Pierre Clipet insiste : « Il est normal que le bio ait sa place, mais ce n'est pas à nous de le financer. » Mais attention, les agriculteurs réunis ce vendredi ne veulent pas tomber dans le piège de « mesures qui cherchent à diviser la profession. »

« NE LAVONS PAS PLUS BLANC QUE BLANC »

La FDSEA craint que la filière bovine soit particulièrement impactée, puisque le gouvernement

s'oriente vers une réattribution des aides européennes, plafonnées, vers des productions végétales. Le syndicat évalue à 80 à 90 € à l'hectare la perte des exploitants de la région avec l'application de l'éco-régime.

Plus qu'une certification « haute valeur environnementale » (HVE) « inapplicable en l'état » selon beaucoup d'agriculteurs, la FDSEA propose un système à points en fonction des efforts réalisés en matière de « gestion agroécologique des terres agricoles ». Or, la profession déplore que le gouvernement en rajoute une couche sur les exigences européennes : « Ils doivent bien rire au Brésil ou en Russie », grince un manifestant. « La clientèle n'est pas prête à mettre un prix intermédiaire entre le conventionnel et le bio pour acheter un produit qui afficherait une étiquette HVE, poursuit Étienne Clabaut face au représentant de l'État qui rendra compte de sa réunion. On fait déjà des efforts, alors restons dans les standards européens, ne lavons pas plus blanc que blanc. » ■



Une soixantaine d'agriculteurs écoutent les explications de leurs représentants syndicaux.

Aussi sur la table

Les agriculteurs ne déplorent pas seulement les mesures de la future PAC. Jean-Pierre Clipet a rappelé que la loi Egalim n'était pas respectée comme la profession le souhaiterait. « Nous demandons un renforcement, un durcissement et l'application de la loi si on veut que les coûts de production des agriculteurs soient bien pris en compte. » Pour lui, l'État doit jouer son rôle de facilitateur et de contrôleur.

Autre dossier, l'étiquetage d'origine du lait remis en cause. Pour le syndicaliste, le conseil d'État a annulé l'expérimentation sur cet

étiquetage sur la base d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne. « Pourtant, notre pays était précurseur. Là, on fait marche arrière. » Côté zones de non-traitement (ZNT, qui implique un éloignement des traitements par rapport aux zones habitées), les agriculteurs déplorent une remise en cause des consultations publiques par le conseil constitutionnel, au bénéfice des « associations environnementales ». Autres craintes : de potentielles nouvelles taxations sur l'azote et contraintes sur les produits phytosanitaires. ■